

Assemblée Générale 2019

Représentation des Usagers

« RU »

- Désignation
- Rôle et fonctions des RU
- Réseau de RU d'AMATHSO
- Appel à candidature



AMATHSO Association des Malades et Transplantés Hépatiques du Sud Ouest
Siège social : Hôpital Saint-André - 1 rue Jean Burguet - 33075 Bordeaux Cédex
Permanence : Hôpital du Haut Lévêque - Espace associations - Magellan 33604 PESSAC
www.amathso.org Tél : 05 24 54 90 37 - Mobile : (06) 74 25 94 89 - mèl : association.amathso@laposte.net



Désignation des RU

La loi du 4 mars 2002, a reconnu l'usager comme un acteur incontournable du système de santé. Ces représentants des usagers siègent dans différentes instances au niveau national, régional ou dans les établissements de santé.

Le représentant des usagers est une personne membre d'associations de patients, d'usagers, de consommateurs ou familiales qui doivent être obligatoirement agréées au niveau national ou régional.

Au niveau régional c'est le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui désigne, sur proposition des associations sollicitées, les représentants des usagers dans les instances de santé publique ou hospitalières.



Rôle des RU

Le représentant des usagers est le porteur de la parole des usagers dans les commissions et instances dans lesquelles il a été mandaté et, lors des débats publics organisés, par la conférence régionale de santé et de l'autonomie (par exemple).



Les missions des RU

Le représentant agit pour garantir le respect et la promotion des droits des malades et usagers du système de santé, il contribue à l'amélioration qualitative du système de santé.

Il participe, par exemple, au conseil de surveillance, à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge.

Il contribue à l'élaboration des politiques de santé dans différentes instances, comme la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA),

Il contribue à l'amélioration de la vie quotidienne des patients et de leurs proches en faisant connaître leurs besoins et leurs problèmes auprès des décideurs.

Il relaie les informations, recueille les demandes des usagers et rend compte de l'exercice de son mandat.



Les droits des RU

Le droit au congé de représentation

L'article L1114-3 du code de la santé publique permet aux salariés membres d'une association qui siègent dans les instances hospitalières ou de santé publique, de s'absenter pour participer aux réunions, tout en percevant, en cas de diminution de leur rémunération du fait de ce mandat, une indemnité de l'Etat en compensation totale ou partielle.

Le droit à la formation

Pour exercer leur mandat de manière efficace au sein des instances et être des interlocuteurs écoutés des institutions, les représentants des usagers ont droit à une formation leur facilitant l'exercice de ce mandat (article L. 1114-1 du CSP).

Le droit au défraiement

Les représentants des usagers peuvent demander une prise en charge des frais de déplacement occasionnés par l'exercice de leur mandat.



Désignation des RU :

A ce jour, les représentants des Usagers proposés par l'association et désignés par l'ARS sont :

NOMS	Etablissements
Lucien ROUGIER	cdu Direction CHU-commission Patient partenaire
“	cdu -clin - copil polyclinique Jean Villar Bruges
“	cdu -clin polyclinique Bel Air bordeaux
“	cdu clin - Hôpital Robert Picqué
“	cdu - clin Hôpital privé St Martin Pessac
“	cdu - clin- polyclinique THiers Bordeaux
“	cdu SSR Les Lauriers Lormont
“	conseil de surveillance Hôpital de Langon/la Reole
“	autres participations diverses; conférences, témoignages etc
Lionel COTTEREAU	cdu clin Clinique Ste ANNE Langon
“	cdu Hôpital de Bazas
“	Membre du conseil du territoire Sud-Gironde



Un réseau de RU à renforcer

La région est grande ! Il serait bien que notre association dispose de représentants des usagers dans les principaux établissements (public et privés) de la région.

- Pour offrir aux patient(e)s une représentation et les conseiller dans leurs démarches.
- Renforcer l'audience et la légitimité de l'association.
- Recueillir les informations utiles sur le fonctionnement des établissements.



RU : Des ambassadeurs de l'association

Mettre en place un réseau de RU dans les différents départements de la région, c'est offrir aux patient(e)s et adhérent(e)s une proximité et un lien plus physique avec l'association :

Durant leurs hospitalisation pré et post greffe à Haut-Lévêque, les patient(e)s bénéficient des visites et de la proximité avec des membres de l'association, mais une fois rentrés à leur domicile, ce lien physique est rompu.

Les représentants de usagers d'AMATHSO pourraient alors être des relais privilégiés entre ces adhérents et l'association. Une sorte de parrainage rassurant lors du retour à la maison.



Se porter candidat(e)s RU

L'ARS nouvelle Aquitaine va très prochainement solliciter les associations afin que celles-ci désignent des candidat(e)s aux fonctions de RU.

- L'occasion de s'engager au service des patient(e)s.
- L'occasion d'élargir le rayon d'action de l'association et renforcer les liens sur l'ensemble de la région.
- L'occasion de vous impliquer dans la vie de votre établissement de santé.

Contactez le bureau de l'association pour vous porter candidat(e) à un poste de R.U.



Merci pour votre attention

Je suis

représentant(e)

des usagers



J'interviens **POUR TOUS !**

- > Vous vous sentez perdu dans un environnement que vous connaissez mal ?
- > Démuni face à un langage parfois hermétique ?
- > Vous avez l'impression d'être ballotté entre les services du système de santé ?
- > Vous voulez porter réclamation ?

Et pourquoi pas vous 😊

